

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73-211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 17.11.2023

Date de la convocation des conseillers : 10.11.2023

Date de publication de la séance : 10.11.2023

Présents: M. Marc Ries, bourgmestre, Mmes Sylvette Schmit-Weigel, Marie-Claire Ruppert, échevines, Mme et MM. Claude Boden, Olafur Sigurdsson, Reinhold Dahlem, Marc Bosseler, Fernande Klares-Goergen, Jean-Pierre Meisch, Hugo Da Costa, conseillers

Absent excusé: Patrick Lamhène.

Steph Hoffarth, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR No : 02.4.

Nouvelle fixation de la taxe sur les chiens.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Revu sa délibération du 24 avril 2009, point de l'ordre du jour n° 12, concernant la fixation de la taxe sur les chiens;

Considérant que les coûts en relation avec les chiens ont considérablement augmenté, à savoir le besoin en sachets pour les crottes s'est triplé et la commune a installé bon nombre de poubelles «chiens» supplémentaires sur le territoire de la commune, afin d'inciter les propriétaires de chiens d'enlever les crottes;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de couvrir ces frais croissants par des recettes appropriées sur l'article 2/170/707140/99001 «Taxe sur les chiens»;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide, à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer la taxe communale pour les chiens conformément au tableau ci-après, avec effet au 1^{er} janvier 2024:

Désignation de la taxe	Taxe actuelle	Nouvelle taxe
Taxe sur les chiens	32 € par chien par an	50 € par chien par an

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 3 janvier 2024.

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,